|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 33e | 1re | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 22 avril 1986 | M. Claude Ryan | Ministre de l’Éducation et ministre de l’Enseignement supérieur et de la Science | PLQ |

**M. Ryan :** M. le Président, je voudrais tout d'abord saluer tous les députés qui sont présents à l'ouverture de nos travaux et en premier lieu, cela va de soi, mes collègues du côté ministériel dont je constate la présence en grand nombre ce matin. Leur présence en grand nombre n'est qu'une manifestation additionnelle du très grand intérêt que les membres du caucus libéral portent aux questions d'éducation depuis l'élection du 2 décembre dernier. Je salue également les représentants de l'Opposition qui ont eu avec moi, jusqu'à maintenant, des rapports empreints de courtoisie et de souci du bien de l'éducation dans son acception la plus élevée.

Cela étant dit, je vais vous donner lecture d'une communication que j'ai préparée. Je voudrais vous signaler un petit point, M. le Président: les fauteuils sont assez bas ici que cela demande presque des exercices d'acrobatie pour être assis, lire le texte et en même temps rejoindre le micro qui est inamovible.

Une dernière remarque, si vous me le permettez ! J'aurai tantôt des copies de la communication que je vais présenter. Je pense qu'elle devrait être disponible pour vous avant la fin de la présente heure. Ce n'est pas du tout un caprice de ma part; c'est parce que certaines parties ont été ajoutées à la dernière minute vu que nous voulions être sûrs que les éléments que nous vous apporterions refléteraient les toutes dernières orientations. D'ici une heure les copies seront disponibles à la fois pour les membres de la commission et pour les représentants de la presse qui peuvent être ici.

À l'occasion de l'examen des crédits annuels du ministère de l'Éducation, la coutume veut que le ministre de l'Éducation brosse à larges traits un tableau de la situation générale de l'éducation et qu'il évoque les orientations que le gouvernement entend imprimer à l'éducation au cours de la prochaine année. C'est avec plaisir que j'entends me conformer à cette coutume inspirée de l'esprit de notre régime parlementaire dans ce qu'il a de meilleur. Je le ferai avec d'autant plus de plaisir que je me suis, pendant plusieurs années, adonné à cet exercice à partir du côté qui est opposé au gouvernement et que c'est la première fois que m'échoit le redoutable honneur de faire cet exercice au nom du gouvernement.

Je veux assurer, en passant, mes collègues de l'Opposition que nous attacherons la plus grande importance à leurs interventions au cours de nos travaux et que, dans toute la mesure où elles porteront à notre attention des éléments et des problèmes que nous aurions pu ignorer ou sous-estimer, nous en prendrons connaissance avec le plus grand intérêt.

La coutume veut également que, sans faire le silence sur les situations qui justifient la critique honnête, nous tentions, des deux côtés de la Chambre, à l'occasion de cet exercice annuel, de nous élever le plus possible au-dessus des querelles partisanes. Sans renoncer à un droit de critique légitime à l'endroit des gestes du gouvernement précédent et tout en étant conscient que l'Opposition et aussi les représentants du groupe ministériel conserveront toute leur liberté d'intervention à mon endroit et à celui du ministère de l'Éducation, je tenterai le plus possible dans cette intervention liminaire d'aborder les grandes questions relatives à l'éducation dans l'esprit d'élévation et dans ce souci très large du bien public qui conviennent mieux que la partisannerie étroite à l'étude des dossiers de l'éducation.

En guise d'introduction à nos travaux, je voudrais tout d'abord vous faire part d'une toute nouvelle publication du ministère de l'Éducation qui apporte un éclairage inédit sur l'évolution de notre système d'enseignement au cours de la dernière décennie. Sous le titre "Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire" - je crois que des exemplaires vous en seront distribués très bientôt - le ministère de l'Éducation rend publique une brochure joliment illustrée qui fait le point sur divers sujets dont nous avons maintes fois débattu ces dernières années. Je vous livre en gros les principales observations qui se dégagent du tour d'horizon auquel nous invite la publication.

La publication du ministère ne nous renseigne point - je vous en préviens tout de suite - sur la qualité de la formation dispensée dans nos écoles. Pour mesurer vraiment la qualité des apprentissages offerts dans nos écoles, nous ne disposons pas à l'heure actuelle de la panoplie d'instruments dont nous aurions besoin. À part les examens de fin d'études secondaires du ministère de l'Éducation, tout le processus d'évaluation des apprentissages est laissé aux écoles et aux commissions scolaires. Il est d'autant plus important pour nous de disposer à cette fin de certains instruments de mesure appropriés que le Québec, en raison du caractère différent de sa tradition culturelle et de son système scolaire particulier, n'est presque jamais compris dans les épreuves comparatives qui ont lieu de temps à autre entre les systèmes d'enseignement de pays industrialisés, voire entre les systèmes d'enseignement des provinces canadiennes et des États américains. Des indications plutôt inquiétantes nous sont venues à ce sujet d'une enquête récente du journaliste André Noël, de la Presse. Nous ne devons pas éviter les comparaisons en ce domaine. Nous devons plutôt veiller à ce qu'elles aient lieu dans des conditions capables de faire justice à tous les pays concernés. Retenons, pour l'instant, que la performance de nos élèves aux épreuves organisées dans quatre pays différents par la Presse devrait nous servir d'aiguillon et nous inviter à retrousser nos manches afin que nous puissions améliorer notre performance à l'avenir. Si la publication du ministère de l'Éducation ne nous renseigne guère sur le contenu et la qualité de la formation dispensée dans nos écoles, elle apporte, par contre, un éclairage intéressant sur deux dimensions importantes de notre effort collectif dans le secteur de l'éducation, à savoir la qualité de l'effort financier consenti par la population en faveur de l'éducation et les progrès accomplis en matière d'accès plus large à la scolarisation.

Au plan de l'effort financier, nous avons tous, des deux côtés de la Chambre, signalé à maintes reprises l'ampleur des coupures effectuées depuis quelques années. Ces coupures ont été considérables. Elles nous ont frappés d'autant plus durement qu'elles ont été entreprises avec une dizaine d'années de retard par rapport aux autres provinces canadiennes. Elles ont fait d'autant plus mal qu'elles ont été entreprises beaucoup trop tard. Ces coupures doivent toutefois être mises en regard de la diminution spectaculaire de clientèle qu'ont connue nos écoles primaires et secondaires. De 1971 à 1980, la population d'âge scolaire a connu une baisse de 24 %. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires publiques du Québec soit passé, au cours des dix dernières années, de plus de 1 510 310, en 1974-1975, à 1 032 232, en 1985-1986, soit une diminution d'environ 33 %. Je vous signale qu'en Ontario, pendant la même période, la baisse des effectifs scolaires a été de 2 000 000 à 1 800 000, à peu près 200 000. Par conséquent, le Québec a connu, au cours de cette décennie, un recul, au point de vue des inscriptions scolaires, attribuable à la démographie qui est une source d'inquiétude très grande.

Qu'à la suite de cette évolution la part du budget de l'État québécois consacré à l'éducation ait connu, elle aussi, une diminution, il n'y a pas lieu de s'en étonner. La part des dépenses du ministère de l'Éducation dans les dépenses gouvernementales était de 19,6 % en 1980-1981; elle sera de 15,9 % en 1986-1987. Une part importante de cette diminution est attribuable à la baisse de clientèle dont nous venons de parler. Une autre partie est, cependant, attribuable à l'effet des compressions imposées depuis quelques années. Ainsi, si on l'évalue en dollars constants de 1981, la dépense par élève dans les secteurs primaire et secondaire publics s'élevait à 2648 $ en 1981; en 1986-1987, la même dépense ne sera plus que de 2255 $, soit une baisse de 14 %.

Malgré ces chiffres, certaines observations s'imposent à nous. Nous devons, en effet, enregistrer les faits suivants. En premier lieu, le Québec continue de consacrer à l'éducation une part plus importante de sa richesse collective que le reste du Canada. La part du produit intérieur brut que le Québec a consacrée à l'éducation en 1984 était de 5,5 %. Évidemment, il s'agit toujours de l'enseignement primaire et secondaire. Pour les autres provinces canadiennes, cette part fut de 4,5 %. On estime à 1 000 000 000 $ la différence entre l'effort consenti par le Québec et l'effort consenti par les autres provinces. Deuxièmement, par comparaison avec l'Ontario, les éléments suivants doivent être signalés. D'abord, la dépense par élève demeure plus élevée au Québec qu'en Ontario. En 1984-1985, le Québec a dépensé 4350 $ pour chaque élève des commissions scolaires, tandis que la dépense par élève en Ontario était de 3936 $, soit un écart de 414 $. En second lieu, le salaire moyen de l'enseignant québécois était de 32 126 $ en 1984-1985, alors que celui de l'enseignant ontarien était de 36 617 $, soit un écart de 4491 $ .en faveur de l'enseignant ontarien. Cet écart était cependant contrebalancé par une tâche éducative et un rapport maître-élèves sensiblement moins lourds au Québec qu'en Ontario. Le rapport maître-élèves s'établissait, en effet, à 16,8 au Québec, contre 20 en Ontario. La tâche éducative était de même plus lourde en Ontario: le temps de disponibilité de l'enseignant ontarien était de 29,3 heures contre 27 heures pour son collègue québécois, tandis que le temps d'enseignement moyen était de 22,5 heures au primaire et de 20 heures au secondaire pour l'enseignant ontarien, contre 20 heures au primaire et 17 heures au secondaire pour l'enseignant québécois. C'est par ces différences que s'explique en grande partie le coût supérieur que nous encourons par élève au Québec. Inutile de vous dire que ces différences se traduisent par des milliers de postes additionnels d'enseignants dans nos écoles.

Si, malgré les coupures et les compressions des dernières années, nous continuons de payer ainsi un prix plus élevé que les autres provinces pour l'éducation, nous avons néanmoins la satisfaction de constater que des progrès énormes ont été accomplis au chapitre de l'accessibilité.

Tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire, l'incidence du retard scolaire est en nette régression. Le taux global d'incidence du retard scolaire était de 56,5 % en 1979; il n'était plus en 1984 que de 47,6 %. Ce taux demeure encore beaucoup trop élevé. Il accuse néanmoins une diminution encourageante.

La persévérance scolaire accuse également des progrès notables. Entre 1978 et 1984, le nombre de jeunes ayant abandonné les études a diminué de plus de la moitié, passant de 63 000 à 29 000. Une bonne partie de cette diminution s'explique sans doute par la baisse de clientèle attribuable à la chute de la natalité, mais il reste que la probabilité pour un élève d'un abandon sans diplôme de ses études au niveau secondaire est passée de 48 %, en 1978, à 28 % en 1984. La proportion des élèves du secondaire qui se rendent jusqu'au diplôme est aujourd'hui de 71 %, alors qu'elle n'était que de 45,8 % en 1972.

Autre phénomène intéressant: le retour aux études. Le nombre des élèves qui, après avoir quitté les études, effectuent un retour aux études régulières a triplé en 1984, passant de 4626 en 1983 à 14 531 en 1984. Plus de 7000 jeunes ont ainsi effectué un retour aux études en 1984 dans le cadre du programme de rattrapage scolaire destiné aux jeunes bénéficiaires de l'aide sociale.

Le taux de scolarisation des jeunes générations fut longtemps très inférieur au Québec par rapport à la moyenne canadienne. Mais grâce aux efforts que nous avons collectivement consentis depuis 20 ans, le Québec se situe désormais dans la bonne moyenne canadienne en ce qui touche la scolarisation de niveau primaire et secondaire parmi sa population âgée de 35 ans et moins. Il reste, évidemment, parmi la population plus âgée, des tranches encore importantes qui, parce qu'elles ont dû abandonner les études à un âge plus avancé dans les années antérieures, n'ont pas atteint le degré de scolarité qui est aujourd'hui caractéristique d'à peu près tous les jeunes qui passent à travers le système scolaire. Mais nous approchons rapidement du stade où nous pourrons constater avec fierté que pratiquement tous les jeunes de cette province et, dans une génération, tous les citoyens du Québec seront munis au moins d'une bonne formation secondaire.

L'objectif de l'accessibilité étant désormais largement atteint en ce qui touche le niveau secondaire, nous devrons concentrer de plus en plus nos efforts sur la recherche d'une plus grande qualité de la formation dispensée dans nos écoles. Ainsi que l'ont clairement établi les États généraux sur la qualité de l'éducation, nous devons maintenant entreprendre un effort gigantesque afin de porter la qualité de l'éducation à un niveau sans cesse plus élevé de rigueur et d'excellence. Nous n'aurons pas trop de toute une décennie pour déployer à cette fin les efforts sans lesquels nos investissements financiers considérables dans le secteur de l'éducation risqueraient d'être en grande partie gaspillés.

À la séance de clôture des états généraux, j'ai proposé à cet égard une série d'objectifs qui devraient retenir notre attention. Je me permets de les rappeler brièvement:

1 - Nous devons rechercher une plus grande personnalisation du processus éducatif à tous les niveaux et en particulier une meilleure relation entre le maître et les élèves suivant des modalités propres à chaque niveau d'enseignement. Il est vrai que nous devrons chercher à corriger certaines situations aberrantes' nées des derniers décrets, en particulier en ce qui touche le nombre souvent trop élevé de groupes d'élèves auxquels un professeur du niveau secondaire doit faire face pendant une semaine. Mais il serait erroné de croire que tout effort d'amélioration dans le sens d'une plus grande personnalisation des rapports entre les éducateurs et les élèves doit dépendre exclusivement de l'injection de nouvelles ressources financières dans le système.

2 - Nous devons renforcer et améliorer la qualité des apprentissages dans les matières de base, en particulier dans les secteurs où des faiblesses majeures ont été clairement établies, par exemple, le français écrit et parlé- je constate que, du côté anglophone, on s'inquiète également de la qualité de l'anglais enseigné dans nos écoles - les mathématiques, les sciences, l'anglais et le français langue seconde, les connaissances générales. Il n'est pas question de faire de l'école une sorte de réduit où l'on n'enseignerait que les techniques de la grammaire et des mathématiques. L'école doit également être un milieu de vie, mais sa première fonction doit être de plus en plus nettement le développement de l'intelligence, le développement des connaissances et des facultés critiques de l'enfant.

3 - Nous devons renforcer à tous les niveaux, en conséquence de ce que je viens de dire, le goût de la discipline intellectuelle, le souci de la rigueur et la recherche du travail bien fait.

4 - Nous devons faire en sorte que l'école ne soit pas seulement un lieu où l'élève ingurgite des connaissances, mais qu'elle soit aussi un milieu propice au développement des facultés critiques et du goût de la connaissance, en particulier du goût de la lecture et de l'étude.

5 - Nous devons chercher à assouplir et à alléger le régime pédagogique et les programmes de manière à laisser une place plus large à l'initiative et à l'adaptation, surtout au niveau de l'école.

6 - Nous devons faire en sorte que l'école fournisse à l'élève un milieu propice à une participation accrue au processus de sa formation tant au niveau personnel qu'au niveau collectif.

7 - Nous devons viser à établir une jonction plus efficace et plus harmonieuse entre l'école et les milieux de vie et, en particulier, entre l'école et le milieu de travail.

Nous devons nous doter, comme société, de systèmes d'évaluation des apprentissages scolaires plus raffinés et plus exigeants que ceux dont nous disposons à l'heure actuelle.

9 - Nous devons faire en sorte que, tout en demeurant organiquement rattachée à une commission scolaire, l'école soit de plus en plus dotée d'une personnalité propre et d'une large autonomie dans l'exercice de son rôle.

Ces objectifs demeurent pour l'instant généraux. Ils se traduiront graduellement au cours des mois à venir en des orientations précises et en des décisions concrètes que j'arrêterai évidemment en consultation avec les fonctionnaires du ministère de l'Éducation et les membres de la députation, de même qu'avec les intervenants du monde scolaire, en particulier au niveau des commissions scolaires, des syndicats d'enseignants, de tous les groupes de parents et d'élèves qui sont engagés dans le travail scolaire. Parmi les initiatives qui sont déjà en voie de réalisation, je voudrais mentionner la politique de formation professionnelle, la mise au point du régime pédagogique et la mise en œuvre des épreuves de français écrit à la fin du cours primaire et du cours secondaire.

La nouvelle politique de formation professionnelle se fait attendre depuis déjà plusieurs années. À cause des nombreux retards dont elle a été l'objet, le secteur de la formation professionnelle a connu ces dernières années un déclin d'autant plus inquiétant que ce secteur doit être à la fine pointe de l'effort que nous devrons accomplir ensemble au cours des prochaines années afin de former les milliers de travailleurs spécialisés dont aura besoin en priorité notre économie sous la poussée des changements technologiques.

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que le document d'orientation que je promettais à ce sujet en janvier dernier sera bientôt terminé et pourra, avant l'été, être soumis à la consultation des milieux concernés.

En me rendant à mon bureau, ce matin, je rencontrais, justement, dans l'ascenseur du complexe G des éducateurs de l'Estrie qui avaient été convoqués au ministère pour une séance de consultation autour de ce document sur la formation professionnelle qui est déjà rédigé, mais que nous cherchons à affiner avant de le mettre en circulation publique. Ces éducateurs s'en venaient passer une journée ou deux au ministère, comme cela se produit continuellement, afin de venir apporter leur expérience et leur expertise à la recherche que nous faisons ensemble.

Ce document proposera un équilibre que j'estime intéressant entre les positions extrêmes qui se sont affrontées jusqu'à maintenant quant à la place respective devant être accordée à la formation générale et à la formation spécialisée dans le secteur professionnel. Sa mise en œuvre exigera cependant des ressources financières importantes tant au chapitre du renouvellement des programmes qu'à ceux du recyclage des enseignants et de la modernisation des équipements. J'ai confiance que nous voudrons consentir ensemble les sacrifices nécessaires pour la revitalisation de ce secteur trop longtemps négligé de notre enseignement secondaire.

Le régime pédagogique fera de son côté l'objet de modifications significatives au cours des prochains mois. Dès que les travaux sessionnels nous laisseront quelque répit, je compte être en mesure de soumettre à cet égard des propositions précises au Conseil supérieur de l'éducation et aux milieux intéressés. Les changements proposés porteront, entre autres, sur la place à accorder à la formation professionnelle dans le régime des études, sur la place à faire à l'enseignement des langues secondes, sur l'amélioration de l'enseignement du français, sur l'allégement de certaines matières, sur l'assouplissement des horaires, etc.

L'épreuve de français écrit, annoncée il y a quelques semaines par le ministère de l'Éducation, a déjà fait couler beaucoup d'encre. Elle nous a valu de nombreux témoignages d'approbation en provenance des milieux les plus divers. Je suis heureux de confirmer que le matériel préparatoire au lancement de cette épreuve a déjà été acheminé vers les commissions scolaires et que celles-ci se préparent déjà à participer en juin aux épreuves proposées. Ces épreuves ne seront qu'un volet du programme d'action beaucoup plus vaste que nous envisageons de mettre en œuvre afin de valoriser la langue française dans nos écoles primaires et secondaires. Nous voulons que l'élève qui sort de nos écoles secondaires soit fier de sa langue. Nous voulons qu'il soit capable de s'exprimer et d'écrire convenablement dans sa langue maternelle. Aucun effort ne sera ménagé afin de faire en sorte que l'élève puisse acquérir à l'école une maîtrise plus satisfaisante de la langue française. Je rappelle à cet égard un fait que j'ai signalé à maintes reprises au cours des derniers mois: aux États-Unis, les travaux des chercheurs les plus sérieux dans le domaine de l'éducation - je pense, par exemple, à l'ouvrage magistral d'Ernest Boyer sur l'avenir de l'école secondaire aux États-Unis - concluent qu'il faut apporter une importance grandissante à l'apprentissage de la langue maternelle, même chez l'élève qui se destine à une carrière scientifique, commerciale ou industrielle. Si cette nécessité est reconnue par les meilleurs esprits aux États-Unis, combien elle doit l'être davantage au Québec!

Ce ne sont là que trois exemples de l'effort de renouveau que nous entendons poursuivre au plan pédagogique. Dans tous les domaines, à propos de tous les programmes, à tous les niveaux de responsabilité, l'accent sera mis sur les remises en question nécessaires, sur la recherche résolue des améliorations qui s'imposent, sur l'approfondissement, sur la recherche d'une plus grande rigueur dans tous les aspects du travail d'éducation. J'estime que ce sont là des qualités que notre peuple doit cultiver davantage afin de pouvoir s'affirmer dans le monde d'aujourd'hui. Le système d'enseignement ne saurait éluder ses responsabilités à cet égard. Je fais appel à tous les intervenants du monde de l'enseignement afin qu'ils participent avec détermination à cet effort de rehaussement de la qualité de l'éducation au Québec qui sera l'objectif majeur de notre gouvernement au cours des prochaines années.

Dans le système d'enseignement, nul intervenant, à part l'élève, n'est plus important et ne joue un rôle plus décisif que l'enseignant. Sans reprendre ce que j'ai déjà affirmé à maintes reprises à ce sujet, je voudrais redire aux enseignants et aux enseignantes du Québec que le gouvernement actuel comprend et apprécie leur travail et les reconnaît comme des agents indispensables de l'œuvre de renforcement de notre système d'enseignement à laquelle il convie toute la population. Je sais bien que toute amélioration des rapports entre le gouvernement et les commissions scolaires, d'une part, et les enseignants, d'autre part, passe dans l'immédiat par la négociation des prochaines conventions collectives. Tout en ne pouvant faire le silence sur les contraintes budgétaires dont nous devrons tenir compte, je veux de nouveau assurer les enseignants de notre bonne foi et de notre sincérité dans les négociations en cours. Avec la grande majorité des enseignants, des parents, des élèves et des administrateurs scolaires, je souhaite que la prochaine année scolaire puisse s'ouvrir en septembre prochain avec de nouvelles conventions collectives dûment signées de part et d'autre. Ce serait là le plus beau cadeau que nous pourrions faire ensemble au million d'étudiants qui fréquentent nos écoles primaires et secondaires et qui ne demandent pas mieux que de recevoir la formation à laquelle ils ont droit dans des conditions optimales de tranquillité, de travail et de sérénité. Le gouvernement est prêt, pour sa part, à négocier loyalement pour en arriver à un résultat positif.

Je veux vous assurer à cet égard, M. le Président, que je suis personnellement de très près le déroulement des négociations dans le secteur de l'éducation et que je ferai en sorte, comme je l'ai fait jusqu'à maintenant, que tous les efforts soient déployés pour que des contacts empreints de respect réciproque et d'ouverture d'esprit soient maintenus avec la partie syndicale jusqu'à la signature d'une convention collective en bonne et due forme. Je suis heureux de vous informer que des contacts ont eu lieu, encore ces derniers temps, entre les deux parties et que le climat des discussions a été généralement un climat très correct, un climat empreint de courtoisie et de dignité.

À la suite d'une rencontre que j'avais hier encore avec nos partenaires des commissions scolaires catholiques et protestantes, je puis affirmer qu'eux aussi souhaitent de tout cœur qu'une entente intervienne d'ici l'été et que nous puissions entreprendre la prochaine année scolaire dans des conditions propices à la poursuite de l'objectif d'excellence que nous devons tous nous fixer pour l'avenir.

Au plan institutionnel, les commissions scolaires sont les partenaires les plus immédiats du gouvernement dans le système d'enseignement. Formées de commissaires élus au suffrage universel par leurs concitoyens, les commissions scolaires sont de plein droit, dans leur champ de compétence, des gouvernements locaux. Elles exercent par ailleurs une partie importante de leur action en étroite symbiose avec le ministère de l'Éducation. D'où l'importance que nous leur accordons et les rapports très étroits que nous maintenons avec les deux fédérations qui regroupent les commissions scolaires catholiques et protestantes.

Au cours de l'année 1986-1987, nombreuses seront les initiatives du gouvernement en relation avec les commissions scolaires.

Signalons d'abord que le processus d'intégration des commissions scolaires de niveau primaire et de niveau secondaire continuera de suivre son cours selon les règles que j'ai rappelées à maintes reprises ces derniers mois, à savoir la règle du libre consentement des commissions scolaires concernées et la règle du maintien garanti de la qualité des services à des coûts qui ne soient pas supérieurs à ceux d'aujourd'hui. À l'heure actuelle, de nombreuses commissions scolaires - elles pourront donner des détails sur cela en temps utile, pendant les travaux de la commission - ont déjà procédé à leur intégration sous l'empire de la Loi sur l'instruction publique; d'autres le feront à compter de juillet 1986 et d'autres ont préféré reporter l'opération à juillet 1987. D'autres, enfin, n'en sont point encore venues à un accord volontaire avec leurs partenaires concernant leur intégration. Nous laisserons les choses fonctionner ainsi pendant encore quelques mois. Vers la fin de la présente année budgétaire, nous tracerons un bilan des résultats obtenus. Nous en tirerons alors les conclusions qui nous paraîtront s'imposer.

Toujours au sujet des commissions scolaires, il me fait plaisir de confirmer que nous pourrons appliquer, à compter de 1986-1987, de nouvelles règles pour l'allocation des subventions versées aux commissions scolaires par le gouvernement. Le mode actuel de répartition des ressources n'a pas été révisé depuis de nombreuses années. Il repose sur des critères dont plusieurs favorisent indûment certaines commissions scolaires au détriment des autres. Grâce à la participation active de représentants des fédérations qui regroupent les commissions scolaires, un travail intensif a permis ces derniers mois de mettre sur pied un nouvel ensemble de règles budgétaires qui nous parait mieux adapté aux réalités d'aujourd'hui. Il me fait plaisir d'annoncer qu'à la suite de séances de travail fébriles tenues au cours des derniers jours avec les fonctionnaires du ministère j'ai donné l'autorisation d'appliquer dès la prochaine année scolaire les nouvelles règles budgétaires. Il nous reste à obtenir à cet égard l'approbation du Conseil du trésor, lequel est saisi aujourd'hui - si mes renseignements sont exacts - du projet que nous lui avons communiqué. Nous avons toutefois tenu compte, en préparant cette décision, de l'impact négatif que l'application des nouvelles règles aura sur le budget de certaines commissions scolaires. À ces commissions scolaires, je suis heureux de donner l'assurance que les ajustements rendus nécessaires par les nouvelles règles ont été sensiblement assouplis afin de tenir compte des nombreuses suggestions qui nous avaient été faites. Je suis également heureux d'annoncer que l'application des nouvelles règles budgétaires sera étalée sur une période de trois ans dans le cas des commissions scolaires qui verront leur subvention diminuer de manière que nous puissions donner à chaque commission scolaire ainsi concernée le temps nécessaire pour s'adapter au nouveau régime. Le nouveau système d'allocation des ressources sera plus juste, plus simple, plus souple. Il donnera une marge de manœuvre élargie aux commissions scolaires dans la gestion de leurs ressources. Je félicite le sous-ministre de l'Éducation, M. Thomas Boudreau, et ses collaborateurs du ministère de l'Éducation, de même que les nombreux administrateurs de commissions scolaires, qui ont rendu possible cette réforme du mode d'allocation des ressources accordées aux commissions scolaires. En même temps que nous éliminerons bien des éléments artificiels et bien des inégalités de traitement, nous assurerons une plus grande équité et une plus grande limpidité dans le partage des ressources mises à la disposition des commissions scolaires par l'État québécois.

Sous l'angle des structures, je considère que les commissions scolaires sont appelées à évoluer tôt ou tard vers la formule linguistique, laquelle est d'ailleurs déjà largement établie en pratique. À Montréal et à Québec, la poursuite de cet objectif se heurte à des obstacles majeurs d'ordre constitutionnel dont nous devons tenir compte. À moins que nous n'ayons l'assurance d'agir dans la légalité la plus nette, nous n'entendons pas rouvrir à ce sujet les débats stériles et déchirants qui ont consumé tant d'énergie ces dernières années. Nous continuons cependant d'examiner la possibilité de remplacer les commissions scolaires confessionnelles par des commissions scolaires linguistiques dans les territoires qui, selon les indications de la jurisprudence, ne sont pas des territoires protégés au sens de l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867. Nous devrions en venir à des conclusions claires à ce sujet en vue du projet de révision de la Loi sur l'instruction publique que nous comptons déposer à l'Assemblée nationale à l'automne de la présente année. Ce projet comprendra, en outre, un remaniement complet du mode d'élection des commissaires d'écoles, une définition plus nette du rôle respectif de l'école, de la commission scolaire et du ministère de l'Éducation ainsi que plusieurs autres modifications.

Dans un autre ordre d'idées, je ne saurais passer sous silence deux problèmes qui exigent, à mon sens, des solutions claires et rapides. Le premier problème nous vient de la présence dans les écoles anglaises, surtout dans la région de Montréal, de plusieurs centaines d'élèves dits "illégaux", qui ne devraient pas être dans ces écoles selon les dispositions de la loi 101 mais qui s'y trouvent quand même, la plupart depuis de nombreuses années déjà. Certains sont maintenant rendus au collège. Ce problème dure depuis l'automne de 1977. Il a été la source de difficultés considérables pour les élèves concernés, pour leurs parents, pour leurs éducateurs, pour les commissions scolaires chargées de leur instruction et pour le gouvernement. J'estime que ce problème a suffisamment duré, qu'il a déjà trop pourri et que nous devons y apporter une solution efficace en vue de la prochaine année scolaire. Ayant reçu ces derniers jours le rapport du groupe de travail que j'avais chargé d'examiner ce problème sous la présidence de M. Jean-Claude Rondeau, j'espère être en mesure de proposer bientôt une solution concrète d'ordre législatif. L'objet de la mesure proposée sera d'effacer ce problème de la carte et de créer un climat de confiance et de collaboration grâce auquel de semblables situations ne se reproduiront plus à l'avenir.

Je souhaite également proposer des modifications législatives qui permettraient d'incorporer dans la loi 101 la clause Canada à laquelle le Parti libéral du Québec a toujours été attaché. À la suite d'un jugement rendu par la Cour suprême il y a deux ans, la clause Canada s'applique désormais, de toute manière, au Québec. Elle s'applique cependant dans des conditions différentes de celles qui président à l'application des autres dispositions de la loi 101. Le régime d'application actuel ne brille ni par la franchise, ni par la limpidité, ni par l'équité envers les personnes concernées. Nous voulons faire en sorte que nos lois disent exactement ce que nous voulons faire et ce que nous faisons concrètement. Je souhaite, en conséquence, être en mesure de présenter à cette fin des modifications législatives.

Il ne se passe guère de jour que je ne reçoive de groupes de parents ou d'élèves, de municipalités, de corps civiques, de groupements bénévoles et, surtout, cela va de soi, de commissions scolaires des représentations concernant des besoins de construction ou d'agrandissement d'écoles. À tous ces groupes, à tous les députés qui sont souvent chargés de faire des représentations en leur nom, je dois dire que l'année 1986-1987 ne sera pas une année faste en matière de dépenses d'immobilisation. Le Conseil du trésor décidait il y a -quelques semaines qu'aucune initiative nouvelle ne serait acceptée à ce chapitre, en 1986-1987. Il nous prévenait qu'il nous faudrait nous borner à donner suite aux projets déjà engagés ou déjà inscrits à la programmation non sans nous inviter en même temps à couper ou à différer certains projets qui avaient déjà été acceptés, mais qui ne seraient pas très engagés ou rigoureusement nécessaires. C'est à la lumière de cette directive sévère que nous devrons arrêter ces temps prochains notre programme de dépenses d'immobilisation pour 1986-1987. Le travail est évidemment très avancé à ce moment-ci. Nous avons cherché à établir un ordre de priorités qui respecte les choses déjà en cours, mais qui tienne compte en même temps des besoins les plus urgents selon le jugement du gouvernement actuel.

Au plan de la micro-informatique, l'année 1986-1987 sera également marquée au coin de l'austérité. Vu les dépenses considérables consacrées à ce poste au cours des trois dernières années, les sommes réservées à l'acquisition de nouveaux appareils seront réduites, en 1986-1987, à leur plus simple expression. Nous disposerons d'un budget très limité pour faire face à certains besoins très pressants. L'accent sera mis, en 1986-1987, sur la formation et le perfectionnement des maîtres, sur l'acquisition de logiciels, sur l'expérimentation et l'innovation. Nous ne disposerons toutefois à ces fins que d'un budget de 4 600 000 $, lequel est sensiblement inférieur à celui que nous avions demandé.

Vu l'importance que le gouvernement et l'opinion publique attachent à l'effort exceptionnel de discipline et de rigueur budgétaires auquel l'administration publique est invitée à s'astreindre en vue du prochain exercice financier, je voudrais clore cet exposé en présentant une vue d'ensemble des compressions qui seront effectuées en 19861987 au sein des principaux services du ministère de l'Éducation.

Les ressources totales dont disposera le ministère de l'Éducation en 1986-1987 seront de 4 587 000 000 $ contre des crédits de 4 530 000 000 $ et des dépenses probables de 4 501 000 000 $ en 1985-1986, soit des augmentations respectives de 1,3 % et de 1,9 %, selon que l'on emprunte l'une ou l'autre base de comparaison, selon que l'on prend les crédits qui avaient été déposés l'an dernier ou notre estimation des dépenses probables à la fin de l'exercice financier, lesquelles seront légèrement inférieures aux crédits qui avaient été demandés en début d'exercice. Il s'agit là de hausses extrêmement modestes, je suis le premier à en convenir. Je souligne que ces hausses ne tiennent pas compte de l'augmentation minimale de 3,5 % qui sera versée au chapitre des rémunérations sous l'empire des conventions collectives à intervenir. Ce n'est pas compris dans les chiffres que nous vous donnons. Cela viendra s'ajouter, par conséquent. Je pense que nous devons, en toute honnêteté, tenir compte de ce facteur si nous voulons mesurer l'effort exact qui sera fait dans le secteur de l'éducation au cours de la prochaine année. Le taux d'augmentation réel ne sera pas, par conséquent, de 1,3 % ou de 1,9 %. Il sera de 1,3 % ou de 1,9 % plus le taux d'augmentation qui sera donné pour les salaires, lesquels constituent, je pense, à première vue, au moins 75 % des dépenses du secteur de l'éducation. Nonobstant la remarque que je viens de faire, l'augmentation des crédits aurait été plus considérable en 1986-1987 si ce n'avait été des compressions que nous nous sommes imposés pour faire face au défi budgétaire extrêmement difficile qui se présentait au gouvernement.

En année financière, c'est-à-dire du 1er avril 1986 au 31 mars 1987, les compressions s'élèveront en tout à 36 800 000 $. En année scolaire, elles s'élèveront à 50 000 000 $. Voici comment se répartiront ces compressions.

Tout d'abord, au programme 1, une somme de 3 000 000 $ sera épargnée à même les dépenses d'administration et de direction du ministère. Ces épargnes seront réalisées dans les services de l'entretien, des communications, des fournitures et des équipements. Par suite de cette compression et de transferts de responsabilités et de ressources effectués vers d'autres organismes, les crédits consacrés au ministère de l'Éducation connaîtront, en 1986-1987, une baisse de 12,2 %. J'insiste sur les transferts qui ont été faits. Il y en a deux. Tout le personnel des services informatiques qui sert pour la compilation des données relatives aux commissions scolaires a été transféré il y a quelques mois à la GRICS, un organisme qui est désormais sous la responsabilité de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, et, par conséquent, cela ne figure plus dans les effectifs et les dépenses du ministère; de même, nous envisageons - un projet de loi sera déposé bientôt à cette fin - le transfert des services de production d'émissions de télévision que nous avons au ministère vers Radio-Québec. Alors, de ce côté-ci, également il est tenu compte de ce transfert pour en arriver à ce pourcentage de réduction. Je ne cherche pas par conséquent à jeter de la poudre aux yeux. J'essaie de présenter les faits dans toute leur réalité.

En conséquence de ces transferts surtout, les effectifs du ministère connaîtront une diminution de 348 postes permanents et de 83 postes occasionnels en 1986-1987.

Au programme 3, on observe une légère augmentation du montant des subventions à l'enseignement privé. Mais, compte tenu de l'augmentation prévue de clientèle dans ce secteur et compte tenu aussi d'un rajustement nécessaire des bases de financement 1984-1985 et 1985-1986 pour tenir compte des coûts réels encourus... Comme vous le savez, les subventions à l'enseignement privé sont données a posteriori, après que l'année a eu lieu. On tient compte de la moyenne des dépenses qui ont été faites l'année précédente dans les commissions scolaires. Le taux des subventions - les subventions sont versées pour l'année courante - est ajusté une année après. Ici, il y a un ajustement qui s'impose pour tenir compte des dépenses réelles des deux exercices précédents. En conséquence de tout cela, c'est plutôt une compression de 600 000 $ que devra subir le secteur privé.

Au programme 4 consacré à l'enseignement primaire et secondaire, les compressions s'élèvent en tout à 20 800 000 $ sur des crédits totaux dont vous avez le montant exact dans vos cahiers respectifs. Ces compressions se répartissent ainsi: réduction des prêts de service, 500 000 $; resserrement des ratios maître-élèves, 2 450 000 $; compression au chapitre des autres personnels et des autres coûts - ce sont les personnels qui ne tombent pas sous la catégorie "enseignants" - 9 450 000 $; sécurité d'emploi, 2 100 000 $.

Dans la réduction d'allocations supplémentaires, implantation coopérative de programmes dans les commissions scolaires, 1 000 000 $; insertion sociale et professionnelle des jeunes, 3 000 000 $; micro-informatique, 1 400 000 $; autres allocations, 1 400 000 $.

À l'éducation des adultes, resserrement des règles administratives, 7 000 000 $; diminution des allocations supplémentaires, 2 100 000 $, et enfin, investissements des commissions scolaires du nord, 3 300 000 $.

Ici, il s'agit plutôt de dépenses qui seront transformées en des dépenses d'immobilisations. Nous pouvons par conséquent les inscrire comme des compressions pour cette année mais il n'y aura pas de réduction véritable de ressources.

En ce qui touche l'éducation des adultes, la compression de 9 100 000 $ est élevée. Elle doit cependant être mise en regard de l'évolution spectaculaire - Je préviens mon collaborateur, M. Luc Rhéaume, que dans le texte on a écrit "a été levée" mais on devrait lire "est élevée". Je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu qui s'érige entre nous là-dessus. Elle est élevée. On doit cependant mettre cette compression en regard de l'évolution spectaculaire qui s'est produite dans le budget de l'éducation des adultes en 1985-1986. En tenant compte de ce facteur sur lequel nous pourrons nous expliquer plus tard, les sommes consacrées à l'éducation des adultes en 1986-1987 demeureront, malgré la compression, fortement supérieures à ce qu'elles étaient dans les années antérieures.

Signalons toutefois que, sur les sommes totales de 154 800 000 $ qui ont été réservées à l'éducation des adultes pour 1986-1987, une somme de 56 300 000 $ a été réservée pour des dépenses de 1985-1986 dont l'imputation fut reportée à l'exercice 1986-1987. Compte tenu de ce report et de la compression de 9 000 000 $, c'est ainsi une somme de 107 500 000 $ qui sera consacrée à l'éducation des adultes en 19861987.

Les responsables de la Direction générale de l'éducation des adultes considèrent qu'il leur sera possible d'accomplir une excellente besogne avec ce budget au cours de la prochaine année.

Toujours au sujet de l'éducation des adultes, je signale enfin que les sommes réservées aux organisations volontaires d'éducation des adultes seront maintenues au même niveau qu'en 1985-1986 au cours de la prochaine année. Nous voulons montrer par là que les efforts de discipline exigés du gouvernement et des citoyens doivent s'appliquer à tous les groupes de citoyens. Nous croyons qu'en pratiquant une discipline sévère dans la gestion de leur budget les organismes bénévoles pourront aussi apporter une contribution utile à l'effort de discipline entrepris par le gouvernement.

Les sacrifices exigés du secteur de l'éducation en 1986-1987 sont lourds et exigeants. Si on les compare cependant, M. le Président, aux sacrifices qui sont exigés des autres secteurs de l'administration gouvernementale, ils sont loin d'être les plus exigeants. J'ai fait l'examen de ces données à l'aide du livre des crédits qui a été déposé à l'Assemblée nationale ces jours derniers et j'ai pu constater comme vous que des ministères comme celui des Affaires culturelles, celui des Affaires municipales, celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, celui des Communautés culturelles et de l'Immigration, celui des Communications, celui de l'Industrie et du Commerce ont tous dû accepter des réductions de dépenses et non seulement des compressions. Si l'on examine l'ensemble des ministères, on découvre que le seul ministère qui connaisse une augmentation importante de ses dépenses au cours de la prochaine année sera le ministère des Finances. Les sommes réservées à ce ministère passent de 2 900 000 000 $, en 1985-1986, à 3 500 000 000 $, en 1986-1987.

L'explication de ce fait se trouve dans les charges accrues que nous impose d'année en année l'accroissement inconsidéré de- notre dette collective. La part de nos revenus accrus qui aurait dû être consacrée à l'amélioration des services, en particulier à l'amélioration des services éducatifs et des services sociaux, devra de nouveau être déversée au cours de la prochaine année vers le paiement des intérêts sur notre dette collective. Ce n'est que par une diminution graduelle de notre endettement que nous pourrons parvenir à nous doter de la liberté de manœuvre dont nous avons absolument besoin dans des secteurs vitaux comme celui de l'éducation.

Je veux croire, M. le Président, que les sacrifices que nous nous imposons aujourd'hui seront une semence pour l'avenir. Nous acceptons ces sacrifices comme une étape nécessaire vers une situation où l'éducation trouvera de nouveau, pour se développer et s'épanouir, les conditions de juste liberté et d'honnête aisance auxquelles elle est en droit d'aspirer avec les milliers de travailleurs qui y consacrent leur talent et leur vie. Je vous remercie.